

Le Conseil Municipal est convoqué le Lundi 23 Mai à 18h45 à la Mairie.

L'ordre du jour de la réunion porte sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

- 1) Approbation du Conseil Municipal du 12 Avril 2023**
- 2) Budget principal**
Ventilation d'une subvention exceptionnelle : Les Amis de Creissan
Ventilation d'une subvention exceptionnelle : Parents d'élèves école primaire de Creissan
Tarifs 2023 locations salles communales (Salle Polyvalente)
Modification des tarifs du Complexe Touristique
- 3) Eau et Assainissement**
Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022
- 4) Affaires communales**
Convention tripartite d'occupation privative dans le domaine privé d'une partie de la parcelle communale cadastrée C N°593, située au lieu-dit LES BORIES, Commune de CREISSAN (34370), entre la société Cellnex France Infrastructures/Bouygues Télécom – Office National des Forêts – Commune de Creissan
Convention de promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes avec la société Vensolair
Convention de mise en commun des agents de police municipale et leurs équipements
Avenant N°1 à la convention de coordination Police Municipale et forces de sécurité de l'état
Demande de subvention pour la restauration d'un harmonium
Modification de la dénomination du dépositaire communal et de la durée d'utilisation
- 5) Personnel communal**
Modification du tableau des effectifs
Désignation d'un référent déontologue pour les élus
- 6) Sujets divers**
Jury d'assises 2023

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal et à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance du 23 Mai 2023 sera filmée et retransmise sur la chaîne TV de la commune.

Fait à CREISSAN, le 15/05/2023



Le Maire,



Laurent BRUNET